

INTERVENTION DE ROGER MELLOUËT
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU FINISTERE
PRESIDENT DE LA COMMISSION FINANCES, EVALUATION ET SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Séance plénière du Conseil général du Finistère de janvier 2014
BP – Objectif VI-6
« Inscrire les finance départementales dans le développement durable »
(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président, chers collègues,

Le présent rapport est complémentaire de l'ensemble des documents budgétaires qui sont également joints à notre dossier de séance plénière.

Au-delà des chiffres du budget en lui-même, il précise les modalités de gestion de la dette et porte à notre connaissance les comptes des sociétés d'économie mixtes dans lesquelles la collectivité est engagée : SAFI, Grand hôtel de la mer, CEVA, SEMAEB, SABEMEN, SODEFI et la SEM TCSP de BMO.

Concernant notre budget, je vais m'appuyer sur le diaporama préparé comme chaque année par la direction des finances dont je salue le travail important et de grande qualité réalisé pour préparer ce budget.

Le projet de budget 2014 qui vous est présenté aujourd'hui, s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à **1 040 427 772 €**.

Ce budget est marqué par l'accroissement prévisionnel important des dépenses sociales, notamment des allocations RSA et, au niveau des recettes, par la baisse de la DGF et la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les Départements. Ce pacte se traduit par des recettes nouvelles destinées à financer les allocations individuelles de solidarité.

En ce qui concerne les recettes tout d'abord :

Les recettes de fonctionnement se chiffrent à **847 M€** et les recettes d'investissement à **193 M€**

Comme l'an passé, il a été décidé de reprendre par anticipation, dès le vote du BP, le résultat de l'exercice précédent. Il vient contribuer au financement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 26 M€ et à celui des dépenses d'investissement à hauteur de 37 M€. Le budget investissement est équilibré par un recours à l'emprunt de 58 M€.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 4,6 % par rapport au BP 2013 (hors reprise du résultat).

Le Projet de Loi de Finances pour 2014 a tiré les conséquences de l'inadéquation entre les ressources issues de la réforme de la fiscalité mise en œuvre en 2011 et l'évolution des allocations individuelles de solidarité financées par les Départements. A compter de 2014, les Départements vont percevoir les frais de gestion de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et ont la possibilité de majorer de 0,7 point le taux des droits de mutation à titre onéreux pendant 2 ans. C'est le sens de la délibération que nous avons prise hier.

Par ailleurs, la loi de Finances crée un nouveau fonds de solidarité en faveur des Départements pour une meilleure répartition des ressources issues des droits de mutation.

Les dotations de l'Etat en fonctionnement représentent 23% de nos recettes, soit 241 M€, la fiscalité directe 24% avec un produit attendu de 253 M€ dont 145 M€ au titre de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la fiscalité indirecte 20%, soit 204 M€

Le graphique suivant présente la structure de la fiscalité directe qui a été impactée par la Loi de Finances pour 2014.

Le seul taux d'imposition fixé par le Conseil général est depuis 2011 celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de 14,97% sera maintenu en 2014. L'hypothèse de progression des bases est de 2,6%, d'où un produit fiscal attendu de 145 M€ comme indiqué à l'instant.

Les deux nouvelles recettes issues du pacte de confiance et de responsabilité sont chiffrées à 10,4 M€ pour les frais de gestion de la TFPB et à 3,2 M€ pour celle liée au fonds de solidarité DMTO, qui vous sera présenté avec la diapo portant sur les allocations individuelles de solidarité.

S'agissant de la CVAE, une recette prévisionnelle de 75,5 M€ est inscrite au budget, soit + 2 % par rapport à 2013. Quant au Fonds national de garantie individuelle des ressources créé pour assurer l'équilibre de la réforme fiscale 2010, il se maintient au même niveau que l'an passé, soit 17 M€.

En 2014 et 2015, les collectivités locales participeront à l'effort de redressement des comptes publics, à travers la réduction de la DGF, pour un montant de 1,5 milliards d'€ par an. La contribution des Départements sera de 476 M€ cette année. Pour le Conseil général du Finistère, la baisse sera de 6,6 M€, ce qui ramène le montant de la DGF à 197 M€.

La dotation générale de décentralisation et la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle sont gelées. Par ailleurs, les allocations compensatrices de fiscalité directe sont en baisse.

Passons à l'évolution des droits de mutation de 2009 à 2014.

Au total, une recette prévisionnelle de 89 M€ est inscrite au BP 2014, dont 10 M€ de recette nouvelle liée au relèvement du taux des DMTO de 3,8% à 4,5% et 4,1 M€ au titre du fonds de péréquation des DMTO.

S'agissant d'une recette étroitement liée au contexte économique, la prudence est de mise pour 2014. Aussi, hors majoration de taux, une recette prévisionnelle de 75 M€ est attendue en 2014, ce qui correspond à l'hypothèse basse issue du modèle de prévision des DMTO déjà expérimenté l'an passé et qui a donné satisfaction.

En ce qui concerne les Dépenses :

Celles de fonctionnement se chiffrent à **762 M€** et celles d'investissement à **279 M€**, y compris les mouvements neutres.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,5%, hors restes à réaliser 2013 et dépenses imprévues. Elles comprennent le prélèvement de solidarité sur les DMTO (6,4 M€) qui vient alimenter le nouveau fonds de péréquation instauré en faveur des départements dans le cadre de la Loi de Finances 2014. Hors prélèvement de solidarité, les dépenses sont en augmentation de 3,6 % par rapport au BP 2013.

Cette diapo présente l'impact financier global de chaque objectif stratégique dans le budget du Conseil général. Les principaux postes en augmentation concernent l'action sociale, les transports et les ressources humaines.

Les diapos qui suivent présentent chaque objectif stratégique décliné par objectif intermédiaire.

L'objectif stratégique « Faire des dynamiques démographiques un atout pour le Finistère » représente un budget de 216 M€ dont 99% en fonctionnement.

Ont été évoquées les principales évolutions, notamment les évolutions dans nos politiques enfance, jeunesse et personnes âgées.

L'objectif stratégique « Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques » représente un budget de 142 M€ dont 60 % en fonctionnement et 40% en investissement.

On retrouve ici nos efforts en faveur du logement, du SDIS, du projet « Bretagne Très Haut Débit » ou des déplacements.

L'objectif stratégique « Agir pour un développement au service des hommes et des territoires » représente un budget de 145 M€ dont 77% en fonctionnement.

Les crédits prévus permettent de financer l'insertion sociale et professionnelle ainsi que les actions visant à développer l'économie, à renforcer l'attractivité du département et son accessibilité.

L'objectif stratégique « Favoriser l'épanouissement de tous les finistériens » représente un budget de 218 M€ dont 81% en fonctionnement.

Se retrouvent dans cet objectif, l'ensemble de nos politiques en faveur de l'autonomie sociale et tout particulièrement des personnes en situation de handicap, ainsi que les financements de nos actions à destination des collégiens finistériens et pour la culture, les sports et les loisirs.

L'objectif stratégique « Faire face aux enjeux écologiques et garantir la pérennité du patrimoine finistérien » représente un budget de 8 M€.

L'essentiel de ce budget est consacré aux actions de préservation et de valorisation du patrimoine naturel finistérien, ainsi que celles répondant aux enjeux énergétiques.

L'objectif stratégique « Agir pour un service public départemental de qualité » représente un budget de 312 M€ dont 55 % en fonctionnement et 45% en investissement.

Le budget consacré aux ressources humaines représente la part la plus importante. Les travaux sur les bâtiments départementaux, les moyens dédiés aux véhicules et engins routiers ainsi qu'à la logistique viennent compléter cet objectif.

La charge de personnel en euro par habitant est inférieure à la moyenne nationale. Au BP 2013, cette charge s'établit à 163 € pour le Finistère et à 179 € pour la métropole hors Paris. Aucun dérapage donc.

L'Assemblée des Départements de France a engagé avec le Gouvernement, une négociation afin que soit reconnu le différentiel entre la charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) versées par les Départements et les compensations reçues en contrepartie. Cela a abouti à l'attribution de moyens financiers complémentaires, inscrits dans le Projet de Loi de Finances pour 2014.

Cette diapo présente le montant de chaque allocation en 2013 et 2014 avec le niveau des compensations par année. A compter de 2014, les recettes supplémentaires, issues du pacte de confiance et de responsabilité, se chiffrent à 17,3 M€. Outre le relèvement du taux des DMTO à 4,5% et le transfert des frais de gestion de la TFPB, un fonds de solidarité a été créé en faveur des Départements. Il est alimenté par un prélèvement égal à 0,35% du montant de l'assiette des DMTO perçus par les Conseils généraux en 2013,

Pour le Département du Finistère, le montant du prélèvement est estimé à 6,37M€ et le montant du reversement à 3,23 M€ selon les prévisions de l'ADF.

Le reste à charge pour le Conseil général du Finistère s'élève donc à 101 M€ au BP 2014, contre 105 M€ au CA 2013. Sans les recettes issues du pacte de confiance et de responsabilité, le reste à charge aurait été de 118 M€ en 2014.

Cette diapo l'évolution des dépenses d'action sociale par secteur.

Le total des dépenses du secteur collèges hors transports scolaires (fonctionnement et investissement cumulés) est de 41,86 M€ au BP 2014.

Pour financer les dépenses d'investissement, des crédits de paiement sont prévus à hauteur de 153,36 M€ cette année. En 2013, malgré l'inscription d'un crédit de 152 M€ au BP, la consommation n'a pas atteint le niveau des années passées en raison du retard dans la réalisation de certains grands projets par rapport au calendrier initial.

En 2014, les aides allouées aux partenaires publics et privés représentent 49,6 % du budget affecté à l'investissement. Le partenariat avec les communes et groupements de communes représente un budget de 31,5 M€ en investissement.

Au 1^{er} janvier 2013, l'encours de la dette était de 247,13 M€, représentant 276 € par habitant. La moyenne des départements de la même strate de population s'établissait à la même date à 489 €. Au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette est de 237 M€ pour le budget principal en baisse par rapport à 2013. Le Conseil général poursuivra en 2014 sa politique de gestion active de la dette, notamment par l'arbitrage entre les taux à court ou long terme ainsi qu'entre les taux fixes et les taux variables.

Monsieur le Président, chers collègues, au terme de nos débats, je vous propose :

- d'approuver les propositions du rapport ;
- et d'adopter notre budget primitif 2014 ainsi que le budget annexe du restaurant inter-administratif.